

Musicien professionnel instrumentiste-concertiste

RNCP34332 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45082
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2020

Certificateur(s)

ECOLE NORMALE MUSIQUE PARIS - A. CORTOT · SIRET : 32856044600010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création du Diplôme Supérieur de Concertiste a été motivée par la nécessité d'apporter aux étudiants la capacité à assumer la fonction d'interprète, non seulement avec la plus haute virtuosité, mais aussi avec une maturité au-delà de la réalisation encore académique sanctionnée par la fin des classes supérieures. D'autre part, cette certification apporte la garantie, pour les futurs interlocuteurs appartenant au monde professionnel, d'un comportement de compétence face aux situations de récital public.

ACTIVITÉS VISÉES

Le musicien professionnel instrumentiste-concertiste doit être en mesure de jouer en concert devant un public avec totale précision et sans défaillance aux plans technique, syntaxique et stylistique. Il pourra être accompagné par un ensemble instrumental.

Il peut aussi participer à des enregistrements sur CD ou DVD. Ces activités supposent l'accomplissement de nombreuses tâches préparatoires demandant des compétences variées telles que la culture musicale et une technique instrumentale irréprochable.

Le type d'emplois accessibles sont celui de Concertiste et, secondairement, membre d'un orchestre professionnel (symphonique, de chambre...)

accompagnateur (s'il s'agit de concertistes pianistes)

membre d'un ensemble de musique de chambre (duo, trio, quatuor, etc.)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Niveau de technique instrumentale - Qualités de précision et de rigueur dans l'exécution d'œuvres de grande difficulté. - Qualité de l'expression de la sensibilité et des émotions, force de communication, respect des formes et des styles musicaux... - Mémorisation des œuvres présentées - Capacité à élaborer un programme de récital de qualité - Maîtrise émotionnelle en situation.

Blocs de compétences

RNCP34332BC01 — Préparation de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entretien quotidien des capacités physiques en fonction des spécificités instrumentales
- Travail autonome sur les œuvres du répertoire de l'instrumentiste

- Répétition in situ
- Entretien de son instrument

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite par un jury extérieur à l'ENMP lors de l'audition probatoire de fin de 1ère année, visant à statuer sur la qualité de la préparation technique, l'adéquation du programme musical avec les exigences de la vie professionnelle, la précision et le soin apporté à l'étude des partitions, la présentation en scène, la maîtrise technique.

RNCP34332BC02 — Production de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prestations pour l'enregistrement de CD ou DVD
- Participations à des spectacles ou à des émissions
- Production individuelle publique
- Production collective publique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite lors du récital en fin de 2ème année par un jury extérieur à l'ENMP sur l'ensemble des qualités requises de la réalisation technique et artistique du candidat dans un objectif d'insertion professionnelle.

RNCP34332BC03 — Communication et promotion de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Veille à la promotion de ses compétences et de ses réalisations
- Maintien et développement des relations
- Utilisation des moyens des divers médias existants pour faciliter la sollicitation d'engagements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite par le comité pédagogique sur la notice argumentaire remise 5 mois avant le récital final, présentée sous forme de programme de concert incluant le répertoire, la présentation et justification du choix des œuvres, la biographie de l'artiste.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce secteur est celui de la « musique classique » en France comme à l'international.

Il recouvre des établissements nombreux, de taille variable, gérés le plus souvent par des entités publiques (salles de concert, établissements d'enseignement, festivals ...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le type d'emplois accessibles sont celui de Concertiste et, secondairement, membre d'un orchestre professionnel (symphonique, de chambre...) accompagnateur (s'il s'agit de concertistes pianistes) membre d'un ensemble de musique de chambre (duo, trio, quatuor, etc.)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats peuvent avoir accès au cursus de préparation au Diplôme Supérieur de Concertiste, lequel mène à la Certification,

de la façon suivante :

- Les élèves ayant été reçus au Diplôme Supérieur d'Exécution,
- Les élèves lauréats d'un concours international inscrit à la Fédération Mondiale de Genève,
- Les étudiants diplômés du Master du CNSM de Paris ou de Lyon

Une audition probatoire a lieu en fin de 1ère année.

Les candidats au Diplôme Supérieur de Concertiste ne peuvent se présenter que deux fois.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le Président du Jury est de droit le Directeur des Concours

ou le Conseiller aux Etudes de l'Ecole Normale de Musique de Paris. La Direction de l'Ecole peut toutefois déléguer la présidence à une personnalité du monde musical de son choix. Par définition, il s'agira d'une personnalité professionnelle du plus haut niveau. Il n'y pas de nombre fixe de personnes composant le Jury .Réglementairement, le jury doit être au minimum composé de deux personnes en plus du Président, mais il en comprend régulièrement davantage. Dans tous les cas, tous les membres du jury sont extérieurs à l'Ecole à l'exception du Président.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le Président du Jury est de droit le Directeur des Concours

de l'Ecole Normale de Musique de Paris. La Direction de l'Ecole peut toutefois déléguer la présidence à une personnalité du monde musical de son choix. Par définition, il s'agira d'une personnalité professionnelle du plus haut niveau. Il n'y pas de nombre fixe de personnes composant le Jury .Réglementairement, le jury doit être au minimum composé de deux personnes en plus du Président, mais il en comprend régulièrement davantage. Dans tous les cas, tous les membres du jury sont extérieurs à l'Ecole à l'exception du Président.

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2020

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	16	0	100 %	100 %
2017	17	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41695

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.ecolenormalecortot.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34332/>